



Préavis au Conseil communal

Construction et réhabilitation de collecteurs EC et EU -
Demande d'un crédit de construction

Assainissement

M. le Municipal Roland Perrin

Préavis n° 14/2024

Préavis adopté par la Municipalité le 08.04.2024



Table des matières

1	Objet du préavis	2
2	Projets	2
2.1	Travaux projetés.....	3
3	Calendrier	6
4	Aspects du développement durable	7
5	Coûts et aspects financiers	8
5.1	Devis estimatif.....	8
5.2	Aspect financier.....	9
6	Conclusion	10

1 Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit de construction d'un montant de CHF 650'000.- (six cent cinquante mille francs) destiné aux travaux de construction et de réhabilitation de collecteurs dans le secteur route de Montblesson – chemin des Planches – chemin du Pré d'Yverdon et chemin du Vauguény.

2 Projets

Les travaux faisant l'objet du présent préavis sont répertoriés sur le plan ci-dessous :

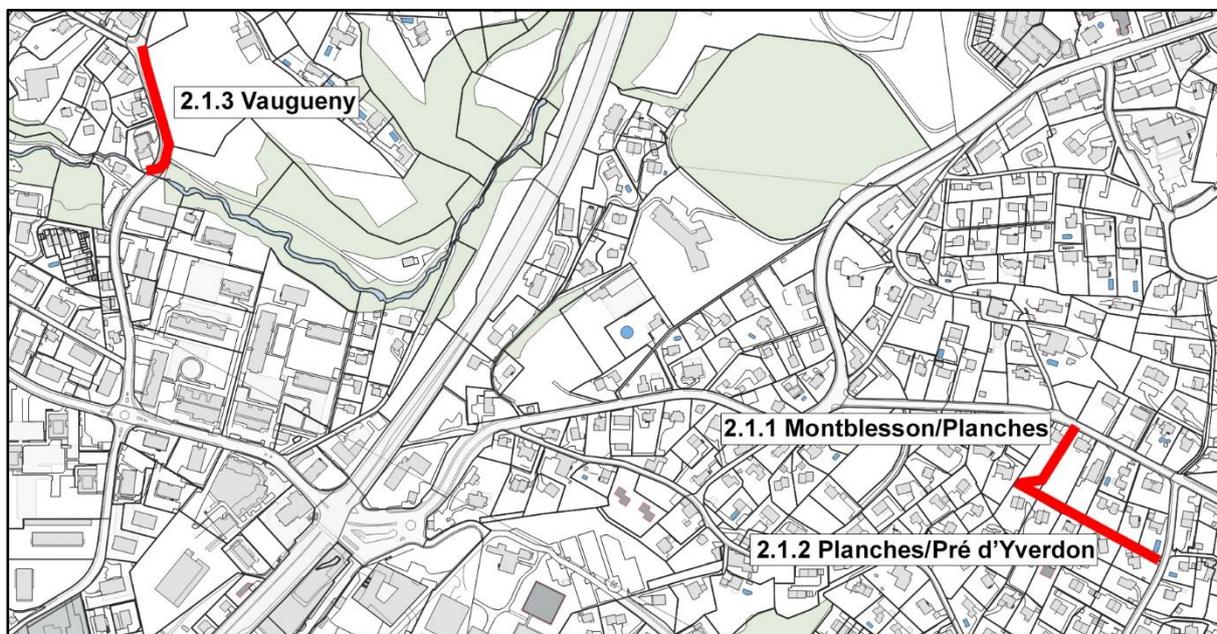


Figure 1 : Plan de situation avec les chantiers faisant l'objet du présent préavis

2.1 Travaux projetés

2.1.1 Collecteurs Montblesson/Planches

En coordination avec les travaux de construction des bâtiments sur la parcelle 279 à la route de Montblesson, la construction de 99 m de collecteurs (EU PVC diamètre 250 mm et EC PVC diamètre 315 mm) permettra dans un premier temps de passer en séparatif les 2 parcelles de la route de Montblesson 28 et 30 ainsi que le DP communal n° 79.

Cette mise en séparatif n'était pas programmée pour cette année mais vu que la parcelle va être construite, nous sommes obligés de faire ces travaux avant les nouvelles constructions.

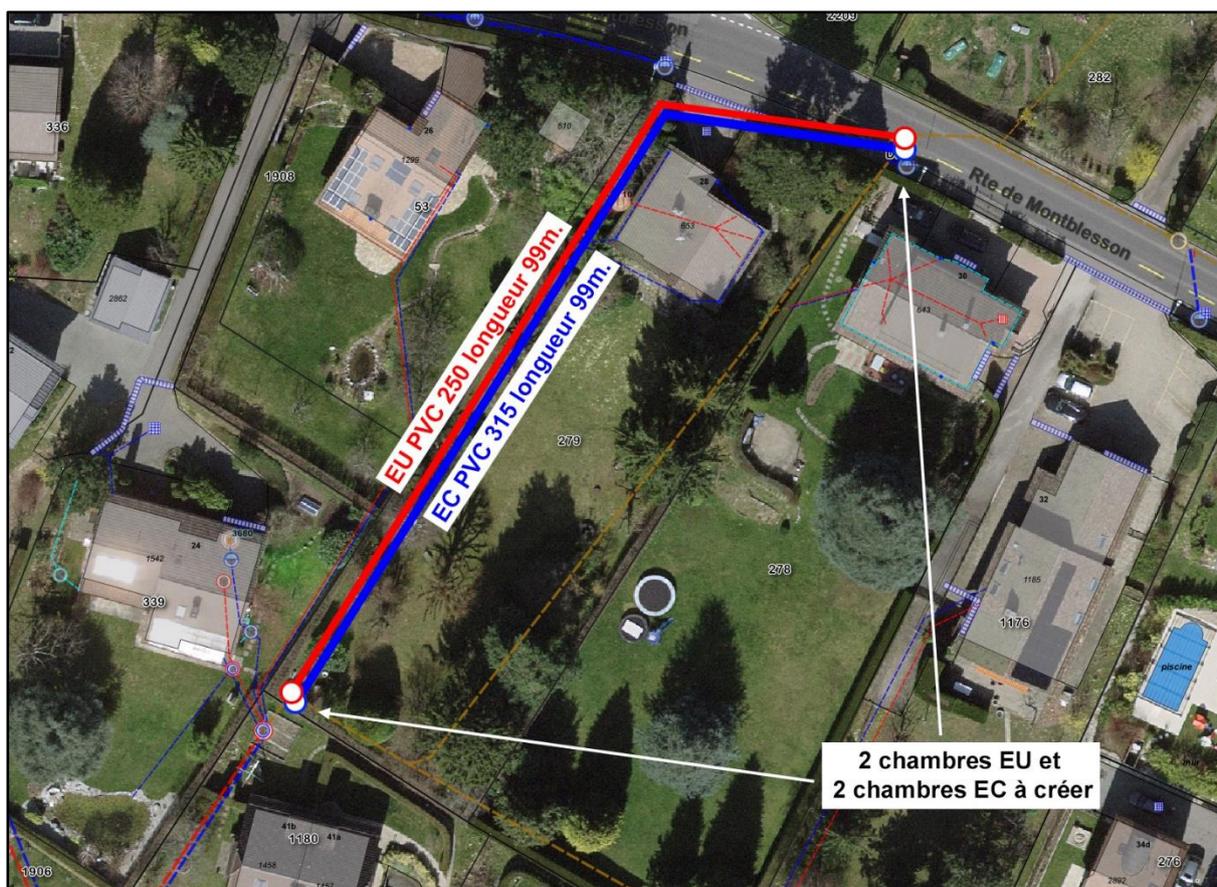


Figure 2 : Plan des travaux du secteur Montblesson/Planches

La direction de travaux sera gérée par le Service travaux et environnement. Les travaux de génie civil seront attribués de gré à gré selon les marchés publics à l'entreprise effectuant les travaux de construction sur la parcelle n° 279 après analyse des prix de soumission.

Au niveau des arbres et des plantations, nous ferons tout notre possible pour en supprimer le minimum. D'après le plan de l'avant-projet de l'architecte, neuf arbres devront être abattus pour construire les deux villas. Les collecteurs communaux passeraient sous le futur chemin d'accès de la parcelle et viendraient se brancher à l'angle Sud-Ouest de la parcelle. De ce fait, la construction de ces collecteurs oblige l'abattage de deux arbres qui seront compensés en fin de chantier.

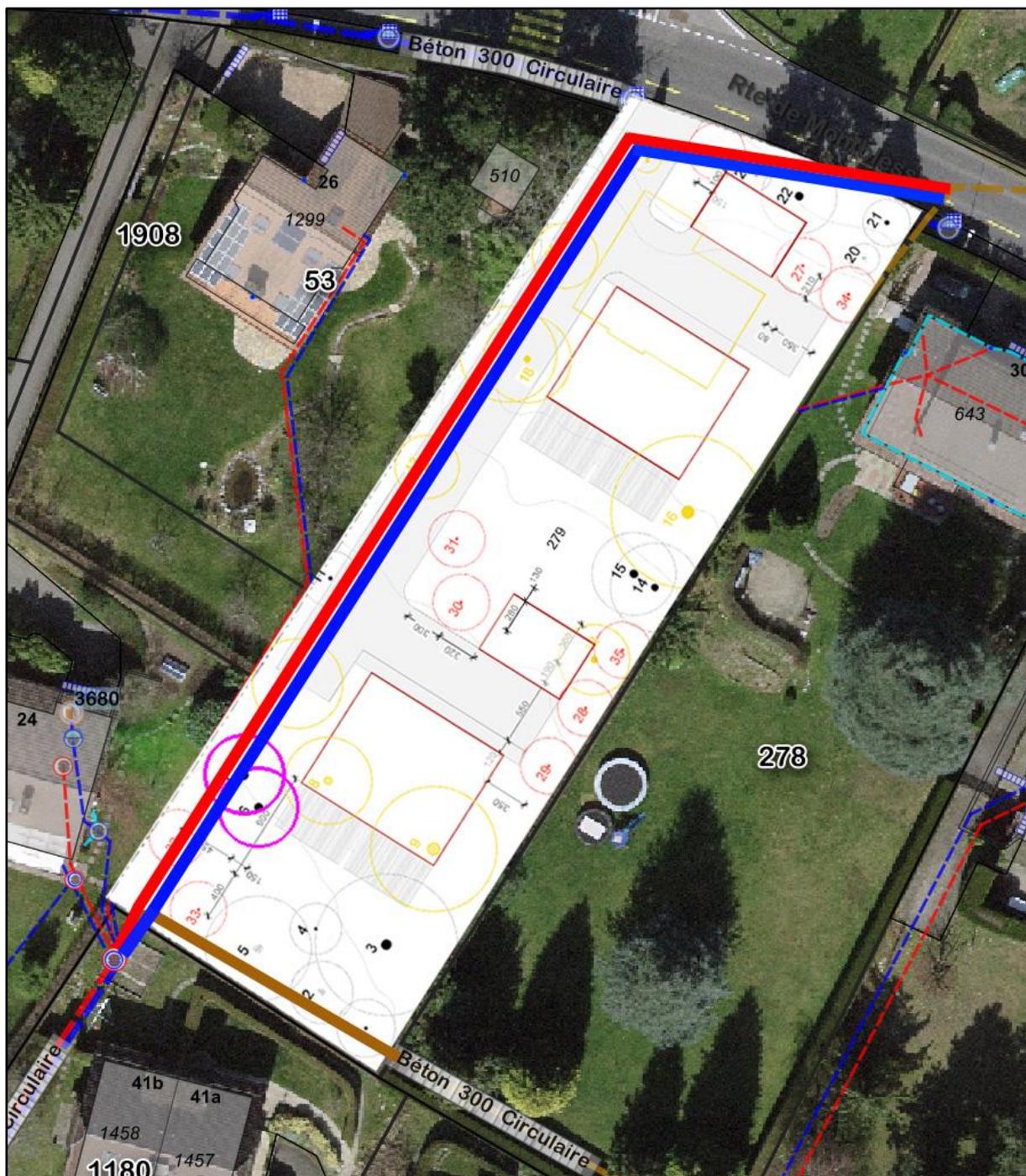


Figure 3 : Plan des futures villas sur la parcelle 279 avec les arbres à abattre pour la mise à l'enquête (en jaune) et pour les collecteurs (en violet)

La servitude de passage pour les canalisations communales sera mise à jour aux frais de la Commune sur la parcelle n° 279.

2.1.2 Collecteurs Planches/Pré d'Yverdon

Le 2^e chantier de mise en séparatif sur une distance de 167 m, se situe dans le même quartier mais concerne le collecteur unitaire qui part depuis la route de Pré-d'Yverdon et vient se connecter au même endroit à l'angle Sud-Est de la parcelle n° 279 qui sera difficilement accessible une fois les deux nouvelles constructions bâties.

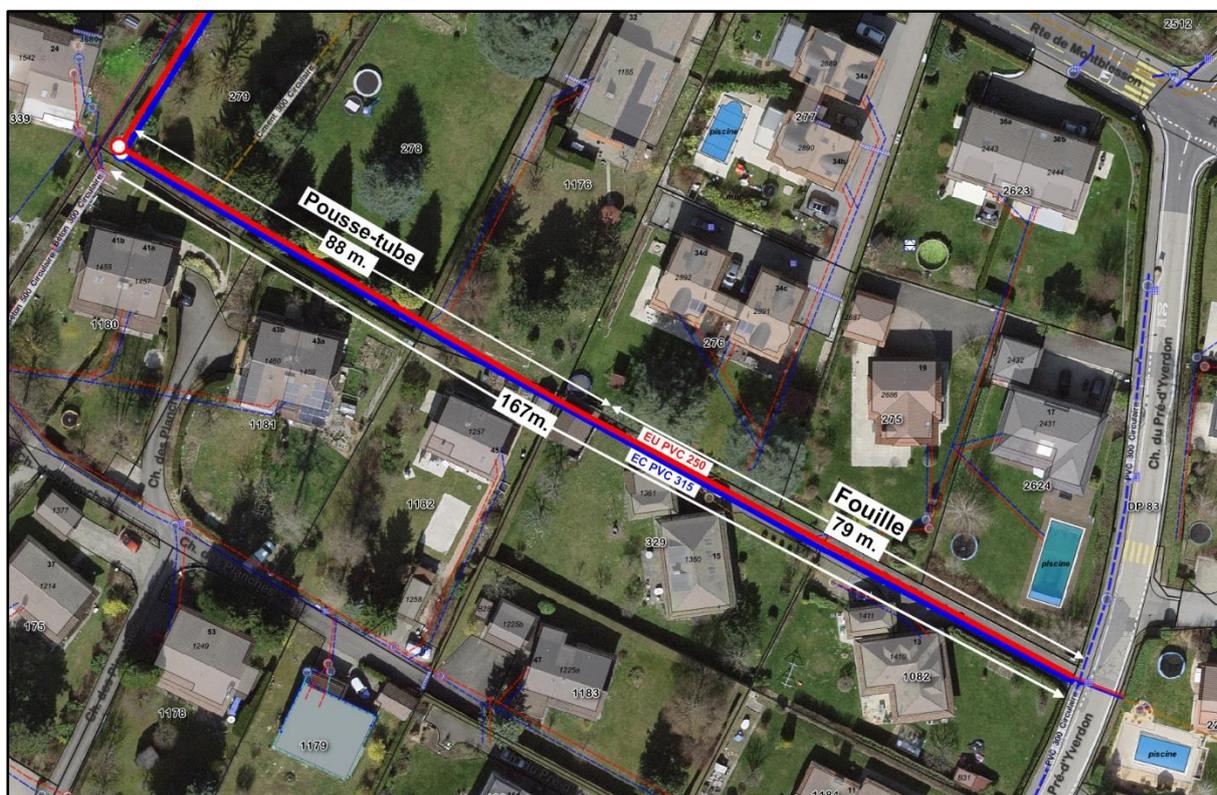


Figure 4 : Plan des futurs collecteurs en séparatif (88m. en pousse-tube et 79m. en fouille)

Au vu du tracé actuel de ce collecteur unitaire qui passe en partie sous des haies et des arbres de parcelles privées, nous sommes dans l'obligation de faire le premier tronçon de ces travaux au moyen d'un forage dirigé sur une distance de 88 m pour les futures EU (diamètre 250 mm) et de réhabiliter le collecteur actuel unitaire (diamètre 300) au moyen d'une gaine thermdurcissable. Ce dernier sera réhabilité pour les futurs EC. Ceci nous permettra de construire ces collecteurs sans abattre des arbres ou démolir des cabanes de jardin et garages.

Le deuxième tronçon d'environ 79 m peut se faire en fouille standard car le tracé se trouve sur le chemin d'accès des parcelles n° 329 et 1082. La profondeur de ces collecteurs est de trois mètres. La mise en séparatif sous le chemin du Pré-d'Yverdon a déjà été effectuée en 2021 lors des travaux de réfection de la route.

La servitude de passage pour les canalisations communales sera créée car actuellement, il n'y a aucune inscription s'y référant au registre foncier.



2.1.3 Collecteurs Vaugueny

Deux anciens collecteurs en béton (EC et EU) sont dans un mauvais état fonctionnel, en raison de la présence de racines et/ou de défauts d'étanchéité. Toutefois, leur état structurel est encore satisfaisant, ces ouvrages ne présentant pas de déformations ou d'écrasements. Ces constats ont été établis suite à la réalisation de contrôles caméra. En synergie avec les travaux de la ligne 44, les deux collecteurs (EC et EU) descendant le chemin du Vaugueny seront réhabilités au moyen d'une gaine thermodurcissable sur une distance de 294 ml (un tronçon EC de 138 ml et deux tronçons EU de 122 ml + 34 ml).



Figure 5 : Plan des deux anciens collecteurs à réhabiliter par gainage sur une distance de 294ml (surlignés en jaune)

3 Calendrier

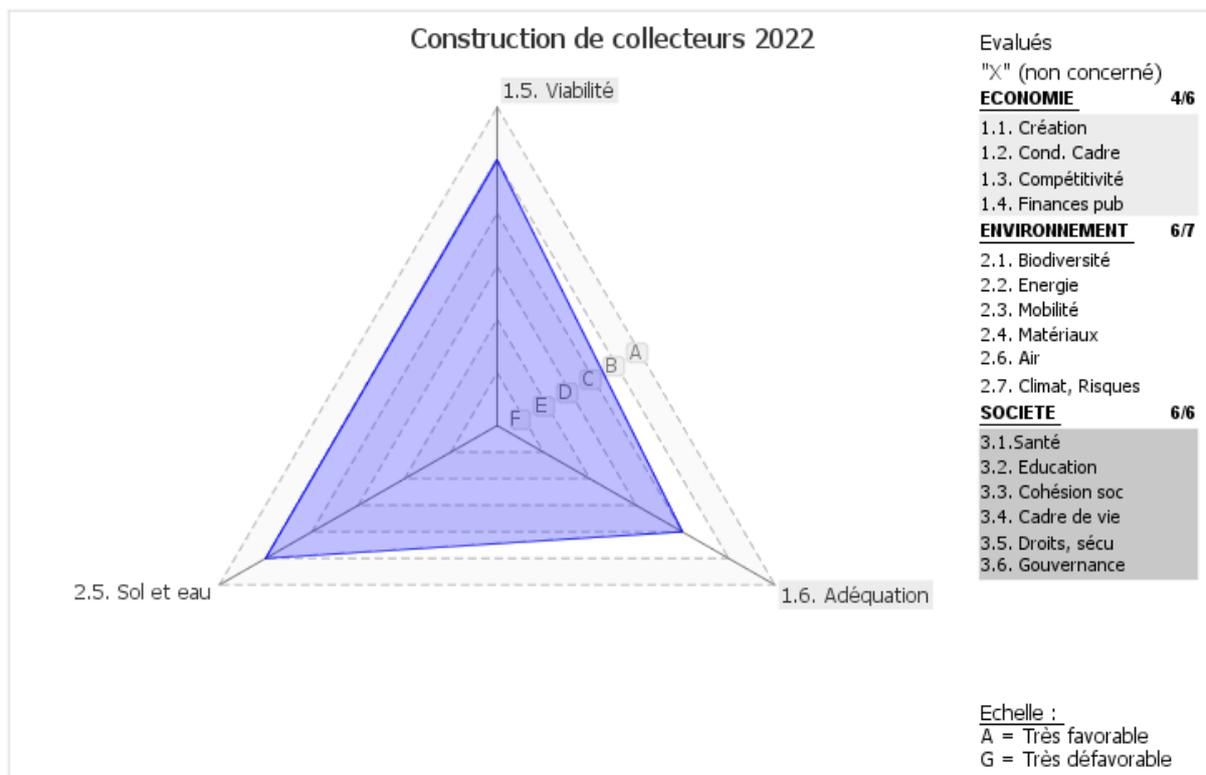
La planification de ces chantiers est prévue comme suit :

Travaux	Période prévisionnelle
Collecteurs à la route de Montblesson/ch. des Planches	Selon planification
Collecteurs à la route de Pré d'Yverdon/ch. des Planches	travaux chantier privé
Collecteurs au chemin du Vaugueny	Juillet-août 2024



4 Aspects du développement durable

Ce projet a fait l'objet d'une évaluation à l'aide de l'outil *Boussole 21* développé par l'Unité de développement durable du Canton de Vaud.



Échelle de notation

A	Très favorable
B	Favorable
C	Favorable avec quelques réserves
D	Moyen
E	Défavorable avec quelques points favorables
F	Défavorable
G	Très défavorable
X	Pas concerné

Dimension économique (critères 1.5 et 1.6)

Ces aménagements sont totalement en adéquation avec l'objectif recherché dans le plan général d'évacuation des eaux (critère 1.6 – adéquation projet).

Le rapport coûts/efficacité a été optimisé.

Les travaux de collecteurs Montblesson/Planches seront exécutés en profitant de la synergie avec ceux réalisés par les propriétaires privés de la parcelle n° 279.



Une partie de ces collecteurs entre Pré d'Yverdon et Planches sont construits en pousse-tube pour les EU et par gainage pour les EC sans devoir creuser de fouille afin de ne pas arracher les arbres et haies existants.

Ces travaux permettent le renouvellement et l'amélioration des infrastructures existantes.

Dimension environnementale (critère 2.5 - Sol et eau)

Le remplacement de collecteurs unitaires en système séparatif permet de limiter les pollutions dans les cours d'eaux liées aux déversements en cas d'orages.

5 Coûts et aspects financiers

5.1 Devis estimatif

Les coûts de ces projets sont détaillés ci-après :

Collecteurs à Montblesson/Planches		
Travaux de génie civil	99 m (~ 1'500.- / mètre linéaire)	CHF 148'500.-
Travaux de défrichage		CHF 10'000.-
Remise en état des jardins (paysagiste)		CHF 10'000.-
Frais pour l'établissement d'une servitude (P.279)		CHF 3'000.-
Sous-total (Montblesson/Planches)		CHF 171'500.-
Collecteurs à Planches/Pré d'Yverdon		
Travaux de génie-civil	79 m (~ 1'500.- / mètre linéaire)	CHF 118'500.-
Travaux de pousse-tube	88 m (~ 1'600.- / mètre linéaire)	CHF 140'000.-
Etude du sol (sondages géologiques)		CHF 10'000.-
Travaux de gainage du collecteur existant (offre AITV)		27'000.-
Travaux de défrichage		CHF 10'000.-
Remise en état des jardins (paysagiste)		CHF 10'000.-
Frais de modification des servitudes existantes (P.278, 1176, 1182, 329 et 1082)		CHF 6'000.-
Sous-total (Planches/Pré d'Yverdon)		CHF 321'500.-
Collecteurs au ch. du Vaugueny		
Travaux de gainage EC et EU (offre AITV)		84'000.-
Sondages éventuels		15'000.-
Sous-total (Vaugueny)		99'000.-
Sous-total TTC (Montblesson/Planches/Pré d'Yverdon/Vaugueny)		CHF 592'000.-
Divers et imprévus (environ 10%)		CHF 58'000.-
TOTAL TTC		CHF 650'000.-

5.2 Aspect financier

Les travaux de mise en séparatif des collecteurs Montblesson/Planches/Pré d'Yverdon figurent au plan des investissements mais n'étaient pas programmés pour cette année. En raison du projet de construction sur la parcelle n° 279, nous souhaiterions réaliser les travaux avant le début du chantier privé.

Ces collecteurs permettront de mettre en séparatif une surface totale d'environ 20'700 m² (économie de CHF 1'035.-/an dans la cadre de la CISTEP).

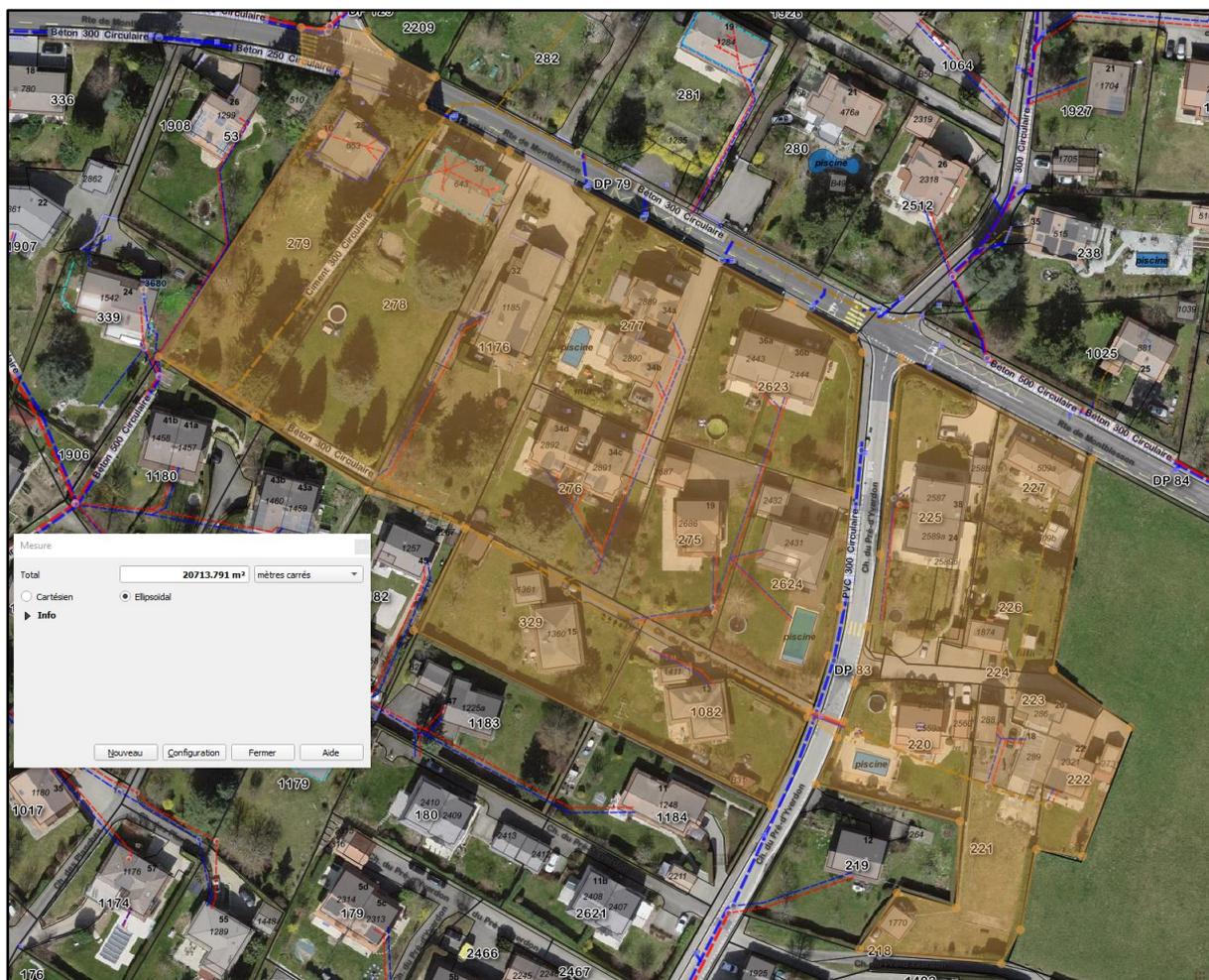


Figure 6 : Surface des parcelles qui pourront être mises en séparatif

C'est un crédit de CHF 650'000.- (six cent cinquante mille francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle totale qui en découlerait est estimée à CHF 13'000.- (calculée au taux moyen de 2%).

L'amortissement de ces investissements se fera sur trente ans.



6 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

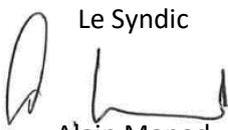
LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis n° 14/2024 de la Municipalité du 08.04.2024 ;
- entendu le rapport de la commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'études et de construction d'un montant de CHF 650'000.- (six cent cinquante mille francs) destiné aux travaux pour les collecteurs ;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement ;
3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Alain Monod



La Secrétaire municipale

Sarah Miéville

Annexe-s : néant